



Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H  
P.O. Box 726  
CH-3000 Bern 22  
Tel. +41 (0)31 335 43 43  
Fax +41 (0)31 335 43 58  
info@fnch.ch, www.fnch.ch

# Règlement du Tétrathlon (RT)



**Etat 01.01.2020**



# Table des matières

## Contenu

<b>1</b>	<b>Généralités</b> .....	<b>3</b>
1.1	Bases et champ d'application .....	3
1.2	Epreuves.....	3
1.2.1	Disciplines partielles.....	3
1.2.2	Dressage par équipe .....	3
1.2.3	Saut .....	3
1.2.4	Natation (selon l'annexe).....	4
1.2.5	Course (selon l'annexe) .....	4
<b>2</b>	<b>Fonctions officielles</b> .....	<b>4</b>
2.1	Officiels .....	4
2.2	Jury.....	4
2.3	Président de jury .....	4
<b>3</b>	<b>Propositions pour les manifestations</b> .....	<b>4</b>
3.1	Contenu des propositions.....	4
3.2	Envoi des propositions .....	4
3.3	Approbation des propositions .....	5
<b>4</b>	<b>Engagements</b> .....	<b>5</b>
4.1	Responsabilité .....	5
4.2	Forme des engagements .....	5
4.3	Clôture des engagements .....	5
4.4	Nombre max. d'engagements resp. de départs .....	5
4.5	Changement de cavalier et de cheval.....	5
4.6	Finance d'engagement.....	5
<b>5</b>	<b>Organisation des manifestations</b> .....	<b>5</b>
5.1	Comité d'organisation.....	5
5.2	Tâches et compétences du comité d'organisation .....	6
5.3	Services .....	6
<b>6</b>	<b>Concurrents</b> .....	<b>6</b>
6.1	Qualification des concurrents .....	6
6.2	Participation à des manifestations internationales.....	6
6.3	Brevet / Licences.....	6
6.4	Tenue .....	6
<b>7</b>	<b>Protets et recours</b> .....	<b>6</b>
7.1	Procédure et responsabilités .....	6
<b>8</b>	<b>Dispositions Finales</b> .....	<b>7</b>
8.1	Entrée en vigueur et interprétation .....	7
<b>9</b>	<b>Annexe 1 - Directives de Compétition Natation Tétrathlon</b> .....	<b>8</b>
9.1	Extrait du règlement 3.1 / RC-FSN adapté pour le tétrathlon .....	8
9.2	Commandement de départ.....	8
9.3	Faux départs .....	8
<b>10</b>	<b>Annexe 2 - Directives de Compétition course Tétrathlon</b> .....	<b>10</b>
10.1	Extrait du RO FSA adapté pour le tétrathlon.....	10
10.2	Commandement de départ.....	10
10.3	Faux départs .....	10



## 1 Généralités

### 1.1 Bases et champ d'application

<sup>1</sup> Le Règlement du Tétrathlon se base sur le Règlement Général (RG) de la Fédération Suisse des Sports Equestres (FSSE).

<sup>2</sup> Pour les disciplines partielles saut et dressage, le Règlement de Saut (RS) et le Règlement de Dressage (RD) de la FSSE servent de base.

<sup>3</sup> Pour la discipline partielle natation, le Règlement de compétition)Swiss Swimming de la Fédération Suisse de Natation (FSN) fait foi et pour la discipline partielle course le point 10 annexe 2 Directives de Compétition course Tétrathlon sert de base..

<sup>4</sup> Le tétrathlon est un sport d'équipe. Une équipe est composée de quatre participants. Les trois meilleurs résultats individuels de chaque discipline partielle sont pris en compte pour le classement par équipe.

<sup>5</sup> Le classement individuel est établi sur la base des résultats individuels comptant pour la compétition par équipe.

<sup>6</sup> Les femmes et les hommes sont classés ensemble.

<sup>7</sup> Les notes sont attribuées sur la base des tableaux particuliers de notation.

### 1.2 Epreuves

#### 1.2.1 Disciplines partielles

Les disciplines partielles suivantes comptent pour le résultat total:

- Dressage par équipe
- Saut
- Natation
- Course

#### 1.2.2 Dressage par équipe

Lieu: à l'extérieur ou en halle, 20 x 40 m

<sup>1</sup> Le programme de dressage doit être monté selon le Règlement de Dressage de la FSSE.

<sup>2</sup> Le programme de dressage indiqué dans les propositions est présenté par groupe de quatre cavaliers. Le programme est dicté.

<sup>3</sup> La notation se fait par au moins deux juges officiels. Les notes de 1 à 10 sont multipliées par 300.

<sup>4</sup> Le port d'un casque avec fixation à trois points est obligatoire. Les hauts-de-forme ne sont pas autorisés.

#### 1.2.3 Saut

Lieu: à l'extérieur ou en halle

<sup>1</sup> Le saut se déroule selon le Règlement de Saut de la FSSE. Le jury est composé d'un président de jury saut.

<sup>2</sup> Un parcours à l'extérieur ou en halle comprenant au maximum 10 obstacles (max. un double) d'environ 90 cm de haut doit être monté (pour la catégorie B, la hauteur est réduite de 10 cm). Le président de jury et le délégué technique reconnaissent le parcours en compagnie du constructeur de parcours.

<sup>3</sup> La notation se fait par un juge de style ou de licence et un expert équitation (ou deux juges de style et/ou de licence). Les notes de conduite, d'assiette et d'emploi des aides sont attribuées selon la notation du juge de style. Le chiffre de départ pour la notation est de 800 points pour un parcours sans faute, plus la note de style (1-10) multipliée par 100.



<sup>4</sup> Des points de pénalités sont déduits pour les événements suivants:

- Premier et deuxième refus: 100 points chacun
- Première chute avec/de cheval: 150 points
- Faute d'obstacle: 50 points chacune

<sup>5</sup> Une élimination est prononcée après le troisième refus ou après une chute. La note de style reste cependant acquise pour autant que la moitié au moins des obstacles ait été franchie.

### **1.2.4 Natation (selon l'annexe)**

Lieu: Piscine couverte ou en plein air avec un bassin de 25 ou de 50 m

Distance: 50 m

Style: Libre (style libre signifie que le nageur peut choisir le style qu'il veut. Pour tourner ou pour franchir la ligne d'arrivée, le nageur peut toucher la paroi avec n'importe quelle partie de son corps).

Le déroulement correspond au règlement Swiss Swimming . Un résumé pour les organisateurs de tournois peut être obtenu sous forme d'une check-list auprès du Chef Sport.

### **1.2.5 Course (selon l'annexe)**

Lieu: Si possible sur un terrain plat, en cas de besoin sur une piste circulaire

Distance: Catégorie A et B : 3000 m, catégorie E : 1500. La distance doit être calculée de manière exacte (prestation au kilomètre).

Le déroulement correspond aux Directives de Compétition course Tétrathlon . Un résumé pour les organisateurs de tournois peut être obtenu sous forme d'une check-list auprès du Chef Sport.

## **2 Fonctions officielles**

### **2.1 Officiels**

<sup>1</sup> Le délégué technique doit être membre du Directoire de la Discipline Tétrathlon ou responsable régional du tétrathlon de la région concernée. Il est chargé du contrôle de tous les aspects sportifs de la compétition.

<sup>2</sup> Le constructeur de parcours doit être un constructeur de parcours saut FSSE (brevet I ou plus haut).

### **2.2 Jury**

<sup>1</sup> Le juge de la discipline partielle saut doit être un juge de style FSSE, un juge de licence FSSE ou l'expert Equitation.

<sup>2</sup> Le juge de la discipline partielle dressage doit être un juge de dressage FSSE, un juge de licence FSSE ou un expert equitation, ayant complété un cours de juge de dressage. Il faut cependant toujours que ce soit un juge FSSE.

### **2.3 Président de jury**

Le président de jury doit être un président de jury saut FSSE. Il est chargé du contrôle de la discipline partielle saut.

## **3 Propositions pour les manifestations**

### **3.1 Contenu des propositions**

L'ordre de départ des disciplines partielles dressage et saut est tiré au sort lors de la séance réunissant les responsables des équipes.



### **3.2 Approbation des propositions**

Les propositions doivent être présentées au chef de la discipline au moins huit semaines avant la compétition et doivent être approuvées. Elles ont dans tous les cas un caractère obligatoire pour le déroulement de la manifestation

## **4 Engagements**

### **4.1 Responsabilité**

L'administration de la discipline tétrathlon met à disposition des organisateurs de manifestations de tétrathlon la liste categories A et B des participants autorisés au départ.

### **4.2 Forme des engagements**

Les inscriptions pour les compétitions doivent être effectuées à travers du formulaire d'inscription "Vierkampf.ch" sous Dressurprogramme-Formulare.

### **4.3 Clôture des engagements**

Clôture des engagements selon les propositions, chiffre 3.1.

### **4.4 Nombre max. d'engagements resp. de départs**

Attribution et engagement des chevaux :

<sup>1</sup> Chaque équipe amène pour le dressage et pour le saut deux chevaux, qui seront montés par ses membres et qui seront attribués à une autre équipe par tirage au sort. L'âge minimal des chevaux est de cinq ans.

<sup>2</sup> Les chevaux amenés doivent en tous les cas être montés par des membres de leur propre équipe, même si seuls trois membres prennent le départ. Les participants de 10 et 11 ans doivent monter leurs propres chevaux.

<sup>3</sup> Dans la catégorie E, seuls les propres chevaux sont autorisés. Les propositions sont déterminantes.

<sup>4</sup> Le nombre de départs par cheval et par jour est limité de la manière suivante:

- Lorsque les deux disciplines équestres ont lieu le même jour: 2 x le dressage et 2 x le saut
- Lorsque les deux disciplines équestres sont réparties sur deux jours: 3 x le dressage et 3 x le saut.

### **4.5 Changement de cavalier et de cheval**

En principe, aucun changement de cheval n'est autorisé après le début de la compétition. Seule exception: lorsque le vétérinaire compétent constate une blessure ou une maladie d'un cheval.

### **4.6 Finance d'engagement**

<sup>1</sup> La finance d'engagement est de max. CHF 380. — par équipe.

<sup>2</sup> Le fait de donner des prix en espèces et/ou en nature est laissé au libre choix de l'organisateur. Il n'existe aucune obligation par rapport aux prix.

## **5 Organisation des manifestations**

### **5.1 Comité d'organisation**

Le président du comité d'organisation est responsable du déroulement de la manifestation.



## 5.2 Tâches et compétences du comité d'organisation

<sup>1</sup> Le déroulement des disciplines partielles est laissé au libre choix des organisateurs; il doit figurer dans les propositions.

<sup>2</sup> Le saut devrait toujours être la dernière discipline partielle de la compétition.

## 5.3 Services

<sup>1</sup> Le vétérinaire doit assurer le service vétérinaire.

<sup>2</sup> Assurance : La Discipline Tétrathlon a conclu une assurance en faveur des chevaux de catégorie A et B. Elle peut être consultée auprès du chef de discipline. La liste des chevaux corrigée doit être envoyée par E mail à la compagnie d'assurances concernée au début de la compétition.

<sup>3</sup> L'encadrement vétérinaire et médical doit être assuré pour chaque discipline partielle. L'encadrement vétérinaire s'applique pour le dressage selon le RD et pour le saut selon le RS. Pour assurer l'encadrement médical, un service sanitaire doit être présent sur place pour chaque discipline partielle.

## 6 Concurrents

### 6.1 Qualification des concurrents

<sup>1</sup> Afin d'être autorisé à prendre le départ, chaque tétathloniste des catégories A et B doit être enregistré et inscrit au près du chef administration de la discipline tétathlon avant la fin des engagements de chaque concours de tétathlon.

<sup>2</sup> Les participants sont répartis en trois catégories en fonction de leur âge. L'année de naissance est déterminante.

- Catégorie A: Les juniors âgés de 16 à 20 ans
- Catégorie B: Les juniors âgés de 10 à 15 ans
- Catégorie E: Les adultes à partir de 21 ans

<sup>3</sup> Aucun tétathloniste de plus de 15 ans ne peut participer dans une équipe de catégorie B.

<sup>4</sup> Des juniors de moins de 16 ans peuvent participer dans une équipe de catégorie A, ils seront classés avec l'équipe dans la catégorie A. Par contre, en classement individuel, ils seront considérés comme faisant partie de la catégorie B.

### 6.2 Participation à des manifestations internationales

Selon l'annexe « Règlement participation à des compétitions internationales et des championnats européens tétathlon ».

### 6.3 Brevet / Licences

Condition de participation aux compétitions: être en possession de la formation équestre de base équitation et avoir participé à deux épreuves pour débutants tétathlon au saut avec une note minimum de 5 ou la licence de saut ou de dressage. Ne sont pas soumises à cette condition les compétitions destinées aux débutants.

### 6.4 Tenue

Selon les règlements des disciplines partielles (voir chiffre 1.1)



## **7 Protets et recours**

### **7.1 Procédure et responsabilités**

<sup>1</sup> Tout recours contre une décision d'un juge doit être présenté au délégué technique ou au chef de la discipline tétrathlon par écrit, au plus tard 30 minutes après la fin de la discipline partielle accompagné du versement d'une caution de CHF 300.

<sup>2</sup> Tout protêt contre une évaluation erronée doit être envoyé au délégué technique ou au chef de la discipline tétrathlon par écrit, au plus tard 24 heures après l'annonce du classement, accompagné du versement d'une caution de CHF 300. —.

<sup>3</sup> Le tribunal arbitral composé de trois personnes (le délégué technique ou le chef de la discipline tétrathlon, un juge de la discipline concernée et le président de jury resp. le responsable de la discipline partielle concernée) décide, après avoir entendu les parties, de la suite à donner au recours ou au protêt. La décision du tribunal arbitral est définitive.

## **8 Dispositions Finales**

### **8.1 Entrée en vigueur et interprétation**

<sup>1</sup> Le présent Règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

<sup>2</sup> En cas de divergence entre le texte français et le texte allemand, ce dernier fait foi.



## 9 Annexe 1 - Directives de Compétition Natation Tétrathlon

### 9.1 Extrait du règlement Swiss Swimming Fina Reglement

Le bassin doit avoir une longueur minimale de 25 m et des lignes marquées sur le fond du bassin.

La tenue doit être conforme aux règles du Fina Reglement.

Le chronométrage manuel est possible.

Organisation de concours: Déroulement au minimum sur deux couloirs de nage  
Les couloirs de nage doivent être limités par des lignes flottantes tendues.

Personnel :

- Starter responsable de l'invitation au départ et starter
- Au moins un chronométreur par couloir et une montre de réserve
- Ou deux chronométreurs par couloir
- Juge de virages pour les bassins de 25 m
- Secrétaire
- Service sanitaire

### 9.2 Commandement de départ

- a) Un sifflement prolongé signale aux nageurs de se précipiter immédiatement sur les plots de départ où ils attendent le commandement préalable.
- b) Les nageurs prennent automatiquement la position de départ sur les plots au commandement préalable « à vos marques ». La position des mains et pieds est sans importance.

*Commentaire:*

*Le commandement préalable « à vos marques » est prononcé de manière prolongée mais pas d'une voix impérieuse.*

- c) Le commandement de départ sera donné aussitôt que tous les nageurs sont immobiles (normalement d'un coup de sifflet ou d'un coup de klaxon).

*Commentaire:*

*Afin de préserver l'égalité des chances de tous les nageurs, il peut être utile de rappeler les nageurs entre le commandement préalable « à vos marques » et le commandement de départ – par les mots « Repos, s'il vous plaît » prononcés de manière prolongée et de redonner, après une petite pause, le commandement préalable.*

*Eventuellement le signal d'un faux départ (abaissement de la ligne de faux départs) doit être donné à la suite des paroles prononcées « Repos s'il vous plaît ! ». Une telle interruption n'est comptée comme faux départ que si l'un des nageurs prend le départ avant le rappel ou qu'un des nageurs tombe à l'eau.*

### 9.3 Faux départs

Il y a faux départ lorsque :

- a) un des nageurs tombe à l'eau ou prend le départ avant le commandement de départ ou
- b) les nageurs sont rappelés après le commandement de départ donné
  - Le commandement de départ ne sera pas donné si l'on peut s'attendre qu'un des nageurs tombe à l'eau. Il vaut mieux qu'un seul nageur tombe à l'eau au lieu de devoir, par la suite, rappeler tous les autres nageurs après le commandement de départ donné.
  - Lors d'un faux départ le commandement de départ est répété rapidement plusieurs fois l'une après l'autre (éventuellement abaissement de la ligne de faux départs).





- Après un faux départ les nageurs retournent immédiatement à leur position de départ (derrière les plots de départ) et le processus de départ recommence en attirant l'attention sur le fait qu'il n'est pas permis de prendre le départ avant le commandement de départ.
- Deux faux départs mènent à l'élimination de la discipline natation.

## 10 Annexe 2 - Directives de Compétition course Tétrathlon

### 10.1 Extrait du RO FSA adapté pour le triathlon

Le parcours de course doit être publié avant la compétition et doit être indiqué en mètres effort.

. Les chaussures cloutées ou chaussures à crampons sont autorisées.

Le chronométrage manuel est possible.

Pour le cross, calcul du parcours à courir en mètres effort:

- Le total des mètres des **montées** x facteur 10 = mètres effectifs à déduire de la distance totale exigée.
- Le total des mètres des **pentés** (à en tenir compte que dès une déclivité de plus de 15 %) x facteur 6.5 = mètres effectifs à déduire de la distance totale exigée.

Déroulement: Le nombre de coureurs/coureuses par groupe n'est pas prescrit (conseillé : 12 à 15 coureurs/coureuses par groupe)

Le parcours à courir est marqué par des fanions (côté intérieur ou extérieur du parcours).

Les embranchements sont à marquer de rubans ou éventuellement de postes gardés (auprès de bifurcations qui ne peuvent pas être bloquées pour toute la durée de la course).

Lors de pistes circulaires de plus d'un kilomètre, où la suite du parcours est invisible, un procès-verbal de passage est conseillé (tournants du parcours).

Le service sanitaire doit être installé près de l'arrivée. Selon les parcours, il sera nécessaire d'installer le long du parcours des postes disposant de matériel pour les cas d'urgences.

Lors de manifestations de plus de 100 personnes, il s'impose d'informer l'hôpital le plus proche ainsi que l'administration des Eaux et Forêts et/ou le propriétaire du chemin (attention aux interdictions de circuler!).

Lors de pistes circulaires, où la suite du parcours est invisible, il faut prévoir un contrôleur d'étape à la fin de chaque groupe de coureurs/coureuses (de préférence un/une cycliste).

- Personnel :
- Starter responsable de l'invitation au départ et starter
  - Deux chronométreurs et une montre de réserve
  - Une personne responsable du procès-verbal pour l'arrivée et les temps
  - Poste d'étape de parcours resp. juge de passage
  - Service sanitaire
  - Contrôleur/contrôleuse d'étape

### 10.2 Commandement de départ

- Les concurrents se postent derrière la ligne de départ.
- 
- Lorsque tous les concurrents sont immobiles, le commandement de départ est donné (coup de sifflet, coup de feu, exception : paroles).



### **10.3 Faux départs**

- Il y a faux départ lorsque un coureur/une coureuse part avant le commandement de départ.
- Un faux départ est signalé par un second coup de sifflet, coup de feu, qui suivra immédiatement le commandement de départ.

Après un faux départ, les coureurs/coureuses reprennent immédiatement leur position de départ et le processus de départ recommence, en attirant l'attention sur le fait qu'il n'est pas permis de prendre le départ avant le commandement de départ.